



**2025-05-21**

**Province de Québec  
Municipalité régionale de comté de Papineau**

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance ajournée du mois de mai tenue ce **mercredi 21<sup>e</sup> jour du mois de mai 2025 à 11 h 00**, à laquelle sont présents madame la conseillère Nicole Laflamme, mairesse de la Municipalité de Montebello, et messieurs les conseillers Alain Gamache, maire de la Municipalité du Canton de Lochaber Montpellier, Antonin Brunet, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, et Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, Paul-André David, maire de la Municipalité de Papineauville.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, la directrice du Service de développement du territoire par intérim, madame Anne-Marie Trudel, l'agente de communication, madame Jessy Laflamme, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à madame et messieurs les conseillers.

**RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE**

**CA-2025-05-161**

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

La séance régulière du 7 mai 2025 soit rouverte afin de poursuivre les discussions sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de ladite séance, soient les points 5.4.1, 6.1.2, 6.1.2.1, 6.2.3 et 6.2.4 à savoir :

- Dépôt du tableau sur les demandes de révision déposées auprès de l'Organisme responsable de l'évaluation foncière (OMRE) (information) (point 5.4.1);
- Prévisions budgétaires de l'élection du préfet au suffrage universel – Approbation (recommandation) (point 6.1.2);
- Rémunération du personnel électoral – Proposition de la direction générale (recommandation) (point 6.1.2.1);
- Propositions de candidatures pour deux postes de membres permanents au Conseil régional du patrimoine (recommandation) (point 6.2.3);
- Fonds culturel volet patrimoine 2025-2027 – Adoption des modalités de gestion du fonds (décision) (point 6.2.4);

Adoptée.



Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif

**5.4.1 DÉPÔT DU TABLEAU SUR LES DEMANDES DE RÉVISION DÉPOSÉES  
AUPRÈS DE L'ORGANISME RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION  
FONCIÈRE (OMRE)**

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du tableau sur les demandes de révision déposées auprès de l'Organisme responsable de l'évaluation foncière.

**6.1.2 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'ÉLECTION DU PRÉFET AU  
SUFFRAGE UNIVERSEL – APPROBATION**

**CA-2025-05-162**

ATTENDU que les dispositions de l'article 210.29.1 de la *Loi sur l'Organisation territoriale municipale* (RLRQ c. O-9) stipulent qu'une municipalité régionale de comté dont aucune partie du territoire n'est comprise dans celui de la communauté métropolitaine de Montréal peut, par règlement décréter que le préfet doit être élu au suffrage universel conformément à l'article 210.29.2;

ATTENDU le règlement numéro 198-2023 intitulé « Règlement décrétant l'élection du préfet au suffrage universel », adopté lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 décembre 2023;

ATTENDU que la direction générale est par le fait même mandatée pour organiser et tenir l'élection du préfet élu au suffrage universel prévue le 2 novembre 2025 à titre de présidente d'élection;

ATTENDU la résolution numéro CA-2023-01-018, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 11 janvier 2023, octroyant un contrat de services professionnels à la firme RCGT dans le cadre de l'analyse financière à effectuer quant à la réflexion sur le mode d'élection du préfet;

ATTENDU les travaux réalisés par le comité ad hoc formé par la direction générale de la MRC dans le but d'élaborer les prévisions budgétaires de l'élection du préfet élu au suffrage universel 2025, lequel est composé de six membres, dont des directions générales de municipalités locales du territoire;

ATTENDU les prévisions budgétaires de l'élection du préfet élu au suffrage universel 2025 déposées et présentées dans le cadre de la présente résolution (annexe 1);

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'approuver les prévisions budgétaires de l'élection du préfet élu au suffrage universel 2025, conformément à la recommandation du comité ad hoc formé par la direction générale de la MRC présentée à l'annexe 1;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil des maires prévue le 21 mai 2025 pour considération.

Adoptée.

**6.1.2.1 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL – PROPOSITION DE  
LA DIRECTION GÉNÉRALE**



Ce sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 4 juin prochain pour considération.

### **6.2.3 PROPOSITIONS DE CANDIDATURES POUR DEUX POSTES DE MEMBRES PERMANENTS AU CONSEIL RÉGIONAL DU PATRIMOINE**

Ce sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 4 juin prochain pour considération.

### **6.2.4 FONDS CULTUREL VOLET PATRIMOINE 2025-2027 – ADOPTION DES MODALITÉS DE GESTION DU FONDS**

#### **CA-2025-05-163**

ATTENDU qu'un montant de 16 000 \$ a été réservé pour le Fonds de mise en valeur du patrimoine, conformément à la résolution numéro 2025-01-010, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 22 janvier 2025, approuvant le plan d'action 2025-2027 de l'entente de développement culturel (EDC) conclue avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) et les prévisions budgétaires qui y sont associées;

ATTENDU que l'agente de développement culturel a élaboré et recommandé des modalités de gestion pour ce fonds, lesquelles encadreront le lancement d'appels à projets annuels et sont présentées de manière détaillée à l'annexe 1 de la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que les modalités de gestion recommandées pour le Fonds de mise en valeur du patrimoine 2025-2027 n'ont aucune incidence sur le budget adopté, et qu'elles ont été établies de manière à respecter les balises identifiées par le MCC pour la mise en œuvre des EDC;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'approuver les modalités de gestion du Fonds de mise en valeur du patrimoine 2025-2027, conformément à la recommandation de l'agente de développement culturel présentée à l'annexe 1;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil des maires prévue le 21 mai 2025 pour considération.

Adoptée.

### **AJOUT DE SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

#### **CA-2025-05-164**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif acceptent d'ajouter les sujets ci-dessous à l'ordre du jour de la séance ajournée puisque l'ensemble des membres sont présents dans le cadre de la présente séance :



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

- Changement des signataires – Comptes de la MRC – Autorisation (décision) (point 5.1.12);
- Amendement à la résolution numéro CA-2025-01-008 - Signature des actes légaux de la MRC au cours de l'année 2025 – Autorisation au Préfet et à la directrice générale et greffière-trésorière (décision) (point 5.1.13);
- Demande de prix numéro 2025-01-001 - Octroi d'un contrat à un consultant pour l'élaboration de la planification stratégique de la Table de développement social Papineau (TDSP) – Autorisation (point 6.2.6);

Adoptée.

**5.1.12 CHANGEMENT DES SIGNATAIRES – COMPTES DE LA MRC –  
AUTORISATION**

**CA-2025-05-165**

ATTENDU l'avis de jugement de la Cour supérieure du Québec émis le 1<sup>er</sup> mai 2025 concernant monsieur Benoit Lauzon, lequel a été déclaré inhabile à exercer les fonctions d'élu municipal;

ATTENDU la résolution numéro 2025-05-099, adoptée lors de la séance extraordinaire du Conseil des maires tenue le 7 mai 2025, confirmant la nomination de monsieur Paul-André David, maire de la Municipalité de Papineauville, à titre de préfet de la MRC;

ATTENDU la résolution numéro 2025-05-100, adoptée lors de la séance extraordinaire du Conseil des maires tenue le 7 mai 2025, confirmant la nomination de madame Nicole Laflamme, mairesse de la Municipalité de Montebello, à titre de préfète suppléante;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le nom du préfet et de la préfète suppléante à titre de signataire aux divers comptes de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise monsieur Paul-André-David, Préfet de la MRC et maire de la Municipalité de Papineauville, à agir à titre de signataire aux comptes de la MRC de Papineau, et ce, à compter du 7 mai 2025;

QUE :

Le Comité administratif autorise madame Nicole Laflamme, Préfète suppléante de la MRC et mairesse de la Municipalité de Montebello, à agir à titre de signataire aux comptes de la MRC de Papineau, en l'absence du Préfet, et ce, à compter du 7 mai 2025;

ET QUE :

Monsieur le Préfet, madame la préfète suppléante et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires afin d'authentifier la présente décision.

Adoptée.

**5.1.13 AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO CA-2025-01-008 -  
SIGNATURE DES ACTES LÉGAUX DE LA MRC AU COURS DE  
L'ANNÉE 2025 – AUTORISATION AU PRÉFET ET À LA DIRECTRICE  
GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**



**CA-2025-05-166**

ATTENDU la résolution numéro CA-2025-01-008, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 8 janvier 2025, autorisant le préfet et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Roxanne Lauzon, à signer tous les documents légaux requis, au nom de la MRC de Papineau, conformément aux lois, à la réglementation applicable et aux pouvoirs qui leur sont conférés pour l'année 2025;

ATTENDU l'avis de jugement de la Cour supérieure du Québec émis le 1<sup>er</sup> mai 2025 concernant monsieur Benoit Lauzon, lequel a été déclaré inhabile à exercer les fonctions d'élu municipal;

ATTENDU la résolution numéro 2025-05-099, adoptée lors de la séance extraordinaire du Conseil des maires tenue le 7 mai 2025, confirmant la nomination de monsieur Paul-André David, maire de la Municipalité de Papineauville, à titre de préfet de la MRC;

ATTENDU qu'il y a lieu d'amender la résolution numéro CA-2025-01-008 afin d'y intégrer le nouveau préfet;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif amende la résolution numéro CA-2025-01-008 et autorise le préfet, monsieur Paul-André David, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Roxanne Lauzon, à signer tous les documents légaux requis, au nom de la MRC de Papineau, conformément aux lois, à la réglementation applicable et aux pouvoirs qui leur sont conférés pour l'année 2025;

QU' :

En l'absence du Préfet ou de la greffière-trésorière et de la directrice générale, la Préfète suppléante, madame Nicole Laflamme, et le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, monsieur Rémy Laprise, soient autorisés à signer tous les documents légaux requis, au nom de la MRC de Papineau, conformément aux lois, à la réglementation applicable et aux pouvoirs qui leur sont conférés pour l'année 2025;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

**6.2.6 DEMANDE DE PRIX NUMÉRO 2025-01-001 - OCTROI D'UN CONTRAT À UN CONSULTANT POUR DE L'ACCOMPAGNEMENT DANS LE CADRE DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL PAPINEAU (TDSP) – AUTORISATION**

**CA-2025-05-167**

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2025 confirmant les orientations et les lignes directrices à suivre pour l'année 2025 (résolutions numéro 2024-11-196, 2024-11-197, 2024-11-198 et 2024-11-199);

ATTENDU que la Table de développement social de Papineau (TDSP), mise en place depuis 2012, regroupe des partenaires intersectoriels issus de divers milieux, notamment les municipalités locales, la MRC, le CISSS de l'Outaouais et les organismes communautaires ;

ATTENDU que ces partenaires œuvrent à l'amélioration des conditions de vie de la population par la mise en place de projets concertés ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

- ATTENDU que, pour mener à terme certains projets, il est impératif que la TDSP se dote d'une planification stratégique ;
- ATTENDU que dans ce contexte, il serait judicieux d'accorder un contrat à un consultant afin de bénéficier d'un service d'accompagnement dans le cadre de l'élaboration de la planification stratégique de la TDSP ;
- ATTENDU que les coûts associés aux services professionnels d'un consultant en développement au cours de l'année 2025 sont estimés à moins de 25 000 \$ ;
- ATTENDU que la MRC de Papineau a envoyé une demande de prix, par courriel, à trois (3) consultants le 2 mai 2025 en vue de l'octroi d'un contrat de services professionnels ;
- ATTENDU que la MRC de Papineau a reçu une (1) offre jugée conforme à la date limite, soit le 12 mai 2025 à 11h00 ;
- ATTENDU la recommandation émise le 13 mai 2025 par le Comité de sélection quant à l'offre de services reçue;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif octroient le contrat de services professionnels relatif à l'élaboration de la planification stratégique de la TDSP, à l'entreprise Communagir, pour un montant forfaitaire de 18 243 \$, excluant les taxes applicables, conformément à la soumission déposée le 12 mai 2025;

QUE :

La demande de prix, la soumission de l'entreprise Communagir ainsi que la présente résolution forment le contrat liant les parties;

QUE :

La dépense soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 62009 694 ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CA-2025-05-168**

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme  
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est levée.

Adoptée.

Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif



Paul-André David  
Préfet

Roxanne Lauzon  
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Paul-André David, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Paul-André David, Préfet